

SÉANCE ORDINAIRE DU 15 DÉCEMBRE 2008

Procès-verbal de la séance ordinaire tenue par le Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion le 15 décembre 2008, aux lieu et heure ordinaires, conformément à la *Loi sur les cités et villes*.

Présences :

Les Conseillers Madame Guylène Duplessis, Messieurs Claude Beaudoin, François Séguin, Robert A. Laurence, Denis Vincent, Rénald Gabriele, Gabriel Parent et Paul Dumoulin formant le Conseil au complet sous la présidence du maire Monsieur Guy Pilon.

Absence motivée : La directrice générale Madame Manon Bernard.

Est aussi présent :

Le greffier Monsieur Jean St-Antoine agissant à titre de secrétaire de la séance.

08-12-1067 ORDRE DU JOUR

Il est

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR FRANÇOIS SÉGUIN
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR CLAUDE BEAUDOIN
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE l'ordre du jour de la séance ordinaire du Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion du 15 décembre 2008 soit, et il est, par les présentes, adopté comme suit :

« Minute de réflexion;
Présences;

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

2.1 Séance ordinaire du 1^{er} décembre 2008

3. PÉRIODE DE QUESTIONS

4. AFFAIRES DU CONSEIL

4.5 Union des municipalités du Québec / Renouvellement adhésion 2009

5. GREFFE

5.1 Règlement hors cour / Dossier n^o 760-22-005931-087 / 79, rue Brouillard

5.2 Indemnité d'expropriation / Servitude / Lot 2 822 360 / Entente

5.3 Panneau publicitaire / Lot 2 437 663 / Résiliation de bail

5.4 Offre de règlement hors cour / Dossier n^o 760-22-005380-079 /
2, rue Émard

6. TRÉSORERIE

6.1 Transferts budgétaires

6.2 Comptes

6.3 Assurances générale 2009

7. RESSOURCES HUMAINES

7.1 Service action communautaire / Embauche d'étudiants surveillants /
Activités du service et patinoires extérieures / Saison hivernale
2008-2009

7.2 Service de l'entretien du territoire et des eaux / Confirmation de
M. Robert Montpellier / Surintendant – Contrats et soutien

7.3 Service de l'entretien du territoire et des eaux / Stage étudiant en milieu
de travail / M. Jean-Louis Bergeron

7.4 Service de l'entretien du territoire et des eaux / Stage étudiant en milieu
de travail / M. Julien Brunet

7.6 Service de l'entretien du territoire et des eaux / Nomination de
M. Pierre-Luc Séguin / Contremaître – Parcs et espaces verts

- 7.7 Service de l'entretien du territoire et des eaux / Nomination de M. Martin Fréchette / Contremaître – Plateaux sportifs
- 7.8 Ajustement salarial / M. Robert Bazinet / Remplacement de la directrice des ressources humaines / Période de congé de maternité et congé parental
- 7.9 Service action communautaire / Confirmation de M^{me} Josiane Lafontaine / Technicienne en loisirs

8. COMMUNICATIONS

9. INFORMATIQUE ET GÉOMATIQUE

10. ARTS ET CULTURE

- 10.2 Appel à la participation des bibliothèques publiques au catalogue collectif québécois / Demande d'aide financière au ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine du Québec

11. ACTION COMMUNAUTAIRE

- 11.1 Salle Paul-Émile Meloche / Projet / Entente de principe

12. PROTECTION PUBLIQUE

- 12.1 Entente / Établissement d'un plan d'aide en cas d'incendies ou de situations d'urgence pour les municipalités de la MRC de Vaudreuil-Soulanges / Autorisation de signature

13. TRAVAUX PUBLICS

- 13.1 Soumissions / Entretien du réseau d'éclairage public pour les années 2009, 2010 et 2011 / N^o 401-110-08-64
- 13.2 Circulation / Arrêts obligatoires sur la rue Forbes aux intersections de la rue Boileau et du boulevard de la Gare
- 13.3 Circulation / Interdiction de stationnement / Rue Siméon-Brais entre l'avenue Saint-Charles et la rue Esther-Blondin

14. EAUX

15. SERVICES TECHNIQUES

- 15.1 Ordre de changement n^o 1 / Règlement autorisant la préparation des plans et devis, la surveillance des travaux, les honoraires professionnels, les travaux de pavage, bordures et éclairage d'une partie de la rue Jacques-Plante incluant tous les travaux connexes / Règlement n^o 1515
- 15.2 Ordre de changement n^o 1 / Règlement autorisant la préparation des plans et devis, la surveillance des travaux, les honoraires professionnels, les travaux de pavage, bordures et éclairage d'une partie des rues Frank-Selke, Maurice-Richard et Toe-Blake incluant tous les travaux connexes / Règlement n^o 1516
- 15.3 Ordre de changement n^o 1 / Règlement autorisant la préparation des plans et devis, la surveillance des travaux, les honoraires professionnels, les travaux de pavage, bordures, éclairage, égout pluvial et élargissement de la fondation d'une partie des rues Rodolphe-Besner et Loyola-Schmidt incluant tous les travaux connexes / Règlement n^o 1459
- 15.4 Ordres de changement n^{os} 1, 2, 3 et 4 / Réhabilitation d'aqueduc 2008 / Rues Brouillard, Chevrier et Valois
- 15.5 Ordre de changement n^o 1 / Règlement autorisant la préparation des plans et devis, la surveillance des travaux, les honoraires professionnels, les travaux de voirie et de prolongement des services municipaux (aqueduc, égouts pluvial et sanitaire) de la rue du Cheminot incluant tous les travaux connexes / Règlement n^o 1511
- 15.6 Demande de subvention / Programme d'infrastructures Québec-Municipalités / Autorisation de présentation du projet d'agrandissement et de rénovation de l'aréna de Vaudreuil-Dorion
- 15.9.1 Projet FIMR 2 / Subvention pour compilation de données géoréférencées lors d'événements sur les infrastructures de nos réseaux d'aqueduc et d'égouts
- 15.9.2 Projet FIMR 2 / Développement d'une méthodologie pour cueillette et compilation des données géoréférencées lors d'événements sur les infrastructures de nos réseaux d'aqueduc et d'égouts
- 15.10 Certificats de localisation / Appropriation des dépôts

- 15.11 Soumissions / Démolition complète de deux (2) résidences et leurs dépendances localisées au 443 et 449 du boulevard de la Cité-des-Jeunes / Lots n^{os} 1 674 085 et 1 674 084 / N^o 401-110-08-66

16. URBANISME

- 16.1 Dérogation mineure / Rue Sainte-Angélique / Lot 1 675 502 / Zone H2-252 / CCU 08-08-118
16.2 Comité consultatif d'urbanisme / Réunion du 9 décembre 2008
16.3 PIIA / 351, rue Joseph-Carrier / Installation de deux (2) refroidisseurs extérieurs en cour latérale / Zone I2-128 / Lot 1 674 045 / CCU 08-12-156
16.4 Modification au Règlement de zonage n^o 1275 / 2740, chemin de la Petite-Rivière / Ajout à la grille des usages et normes de la zone C4-833 / Mandat / CCU 08-12-158

17. RÉGLEMENTATION

- 17.1 Avis de motion / Règlement n^o 1540 / Préparation des plans et devis, surveillance des travaux, honoraires professionnels, travaux de pavage, bordures, trottoirs et éclairage incluant tous les travaux connexes d'une partie des rues Lorne-Worsley, Jean-Claude-Tremblay, Bill-Durnan et Aurèle-Joliat
17.2 Avis de motion / Règlement n^o 1496 / Préparation des plans et devis, surveillance des travaux, honoraires professionnels, travaux de construction d'un nouvel aréna et de rénovation de l'aréna existant ainsi que tous les travaux connexes
17.3 Avis de motion / Règlement n^o 1360-03 / Coût excédentaire / Construction d'un tunnel sous la voie ferrée du Canadien Pacifique à l'intersection de la rue Henry-Ford
17.4 Adoption Règlement n^o 1519-02 / Amendement / Modification des limites du secteur riverain

18. DIRECTION GÉNÉRALE

19. PÉRIODE DE QUESTIONS – ÉLUS

20. PÉRIODE DE QUESTIONS – ASSISTANCE

21. LEVÉE DE LA SÉANCE ».

« ADOPTÉE »

08-12-1068 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

Il est
PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR RÉNALD GABRIELE
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR DENIS VINCENT
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} décembre 2008 soit, et il est, par les présentes adopté, le tout en conformité avec l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*.

« ADOPTÉE »

08-12-1069 PÉRIODE DE QUESTIONS

Les personnes présentes ont maintenant l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil.

08-12-1070 UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC / RENOUVELLEMENT ADHÉSION 2009

CONSIDÉRANT la réception du dossier relatif au renouvellement de l'adhésion de la Ville à l'Union des municipalités du Québec (UMQ) et au Centre des ressources municipales en ressources humaines et relations de travail (CRM) pour l'année 2009;

Il est
PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR CLAUDE BEAUDOIN
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR ROBERT A. LAURENCE
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le Conseil municipal de la Ville de Vaudreuil-Dorion renouvelle son adhésion à l'Union des municipalités du Québec et au Centre des ressources municipales en ressources humaines et relations de travail pour l'année 2009 et ce, pour un montant de vingt et un mille neuf cent quatre-vingt-cinq dollars et cinquante-sept cents (21 985,57 \$), incluant les taxes applicables;

(Budget 2009).

« ADOPTÉE »

08-12-1071 RÈGLEMENT HORS COUR / DOSSIER N° 760-22-005931-087 / 79, RUE BROUILLARD

CONSIDÉRANT les résolutions 08-05-493 et 08-05-513 relatives à une réclamation faisant suite à un incident survenu sur une propriété sise au 79, rue Brouillard;

CONSIDÉRANT le recours judiciaire intenté dans le dossier n° 760-22-005931-087 de la Cour du Québec, district de Beauharnois;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de régler hors cour ce dossier;

Il est

PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE MADAME GUYLÈNE DUPLESSIS
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR CLAUDE BEAUDOIN
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE la Ville accepte de régler hors cour, pour un montant total et final de quatre mille dollars (4 000 \$) en capital, intérêts et frais, la réclamation dans le dossier précité;

QUE les procureurs au dossier soient mandatés afin d'obtenir de la partie demanderesse les documents de quittance usuels;

QUE la trésorière soit autorisée à émettre les paiements requis;

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-190-00-995;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

08-12-1072 INDEMNITÉ D'EXPROPRIATION / SERVITUDE / LOT 2 822 360 / ENTENTE

CONSIDÉRANT que des procédures d'expropriation ont été intentées, dans le dossier du Tribunal administratif du Québec portant le n° SAI-M-148242-0807, en vue de l'acquisition d'une servitude permettant la construction d'un exutoire pluvial sur le lot 2 822 360;

CONSIDÉRANT le rapport de M. Denis Lefebvre, évaluateur agréé, établissant l'indemnité totale pour l'acquisition de cette servitude à la somme de trente-six mille soixante dollars (36 060 \$);

CONSIDÉRANT l'accord de la partie expropriée à accepter ce montant;

Il est

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR FRANÇOIS SÉGUIN
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR DENIS VINCENT
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE la Ville accepte de verser, afin de régler le dossier d'expropriation portant le n° SAI-M-148242-0807, une indemnité finale et totale de trente-six mille soixante dollars (36 060 \$);

QUE les procureurs au dossier soient mandatés afin de finaliser ledit dossier en conséquence;

Imputation budgétaire : Règlement n° 1523.

« ADOPTÉE »

08-12-1073 PANNEAU PUBLICITAIRE / LOT 2 437 663 / RÉSILIATION DE BAIL

CONSIDÉRANT la résolution 07-11-1015 prévoyant la reconduction du bail pour un panneau publicitaire sur le lot 2 437 663;

CONSIDÉRANT que la Ville n'a plus besoin de ce panneau publicitaire;

CONSIDÉRANT l'accord du propriétaire dudit lot pour résilier, en date du 30 novembre 2008, ledit bail;

Il est

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR ROBERT A. LAURENCE
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE MADAME GUYLÈNE DUPLESSIS
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE soit résilié, en date du 30 novembre 2008, le bail liant la Ville de Vaudreuil-Dorion à M. Roger Besner pour un emplacement sis sur le lot 2 437 663.

« ADOPTÉE »

08-12-1074 OFFRE DE RÈGLEMENT HORS COUR / DOSSIER N° 760-22-005380-079 / 2, RUE ÉMARD

CONSIDÉRANT le recours intenté par Industrielle Alliance compagnie d'assurances générales inc. contre la Ville de Vaudreuil-Dorion, dans le dossier de la Cour du Québec n° 760-22-005380-079, pour des dommages à la propriété sise au 2, rue Émard;

CONSIDÉRANT l'offre de règlement hors cour de la partie demanderesse dans cette affaire pour un montant global et final de vingt-six mille dollars (26 000 \$);

CONSIDÉRANT la recommandation des procureurs de la Ville d'accepter ladite offre;

Il est

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR GABRIEL PARENT
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR RÉNALD GABRIELE
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ACCEPTER l'offre pour le règlement complet et final de la réclamation susdite en capital, intérêts et frais au montant de vingt-six mille dollars (26 000 \$);

D'AUTORISER le greffier à signer, pour et au nom de la Ville de Vaudreuil-Dorion, tout document requis pour un règlement complet et final du dossier susmentionné;

ET D'AUTORISER la trésorière à émettre le chèque au montant de vingt-six mille dollars (26 000 \$) aux fins susdites;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

08-12-1075 TRANSFERTS BUDGÉTAIRES

Il est

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR DENIS VINCENT
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR GABRIEL PARENT
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le Conseil municipal entérine les transferts budgétaires effectués, totalisant cent quarante-six mille six cent quatre-vingt-cinq dollars (146 685 \$), tels que ventilés à la liste soumise par la trésorière, M^{me} Mona Dumouchel, en date du 2 décembre 2008.

« ADOPTÉE »

08-12-1076 COMPTES

Il est

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR DENIS VINCENT
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR GABRIEL PARENT
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE la liste modifiée des comptes soit approuvée telle que présentée par la trésorière, M^{me} Mona Dumouchel;

QUE cette dernière soit autorisée à procéder au paiement desdits comptes totalisant un montant d'un million trois cent quinze mille deux cent trente-neuf dollars et dix cents (1 315 239,10 \$).

« ADOPTÉE »

08-12-1077 ASSURANCES GÉNÉRALE 2009

CONSIDÉRANT que la Ville de Vaudreuil-Dorion est membre de la Mutuelle des municipalités du Québec;

CONSIDÉRANT la proposition déposée par la Mutuelle pour la couverture de risques en matière d'assurances générales;

Il est

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR RÉNALD GABRIELE
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE MADAME GUYLÈNE DUPLESSIS
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le Conseil municipal accepte la proposition déposée par la Mutuelle des municipalités du Québec au montant de deux cent vingt-quatre mille sept cent quatre-vingt-sept dollars (224 787 \$), taxes applicables non comprises, pour la période du 31 décembre 2008 au 30 décembre 2009;

(Budget 2009).

« ADOPTÉE »

**08-12-1078 SERVICE ACTION COMMUNAUTAIRE / EMBAUCHE D'ÉTUDIANTS
SURVEILLANTS / ACTIVITÉS DU SERVICE ET PATINOIRES EXTÉRIEURES /
SAISON HIVERNALE 2008-2009**

En conformité avec l'article 361 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, le conseiller M. Claude Beaudoin s'abstient de participer aux délibérations du Conseil sur cette question.

CONSIDÉRANT les recommandations de M. Marc Brunet, directeur adjoint du Service action communautaire;

Il est

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR GABRIEL PARENT
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR PAUL DUMOULIN
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le Conseil municipal entérine l'embauche de MM. Steve Calamia, Youri Mathieu, Simon Labrecque, Jérémie Beaudoin et Jean-Philippe Mailhot à titre d'étudiants pour faire la surveillance des activités et des patinoires extérieures du Service action communautaire et ce, à compter du 1^{er} décembre 2008 jusqu'au 30 avril 2009, selon les besoins du service et sans horaire fixe, au salaire prévu à l'annexe D de l'échelle salariale des employés cols bleus, le tout selon les termes et conditions énoncés à la convention collective de travail en vigueur.

« ADOPTÉE »

08-12-1079 SERVICE DE L'ENTRETIEN DU TERRITOIRE ET DES EAUX / CONFIRMATION DE M. ROBERT MONTPPELLIER / SURINTENDANT – CONTRATS ET SOUTIEN

CONSIDÉRANT la résolution 08-07-714 autorisant la promotion de M. Robert Montpellier au poste de surintendant – Contrats et soutien;

CONSIDÉRANT que la période de probation a pris fin le 2 décembre 2008;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable de M. Luc Duval, chef de division – Travaux publics, en date du 1^{er} décembre 2008;

Il est

PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE MADAME GUYLÈNE DUPLESSIS
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR RÉNALD GABRIELE
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le Conseil municipal confirme M. Robert Montpellier dans son poste de surintendant – Contrats et soutien au sein du Service de l'entretien du territoire et des eaux et ce, à compter du 2 décembre 2008;

ET QUE des félicitations soient adressées à M. Montpellier.

« ADOPTÉE »

08-12-1080 SERVICE DE L'ENTRETIEN DU TERRITOIRE ET DES EAUX / STAGE ÉTUDIANT EN MILIEU DE TRAVAIL / M. JEAN-LOUIS BERGERON

CONSIDÉRANT la demande de stage du Centre de formation professionnelle Paul-Gérin-Lajoie de la Commission scolaire des Trois-Lacs;

CONSIDÉRANT que M. Luc Vinet, surintendant aux usines du Service de l'entretien du territoire et des eaux, accepte de superviser le stage non rémunéré de M. Jean-Louis Bergeron du 12 au 22 janvier 2009;

Il est

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR PAUL DUMOULIN
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR CLAUDE BEAUDOIN
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le Conseil municipal autorise le surintendant aux usines du Service de l'entretien du territoire et des eaux, M. Luc Vinet, à accepter la demande de stage dans le cadre du programme « Conduite de procédés de traitement de l'eau » du Centre de formation professionnelle Paul-Gérin-Lajoie de la Commission scolaire des Trois-Lacs, et à signer, pour et au nom de la Ville de Vaudreuil-Dorion, tout document nécessaire à cette fin;

QUE le Conseil municipal accepte que M. Jean-Louis Bergeron effectue un stage à ce titre et ce, du 12 au 22 janvier 2009;

QUE M. Jean-Louis Bergeron soit assigné au sein du Service de l'entretien du territoire et des eaux à l'usine de filtration.

« ADOPTÉE »

08-12-1081 SERVICE DE L'ENTRETIEN DU TERRITOIRE ET DES EAUX / STAGE ÉTUDIANT EN MILIEU DE TRAVAIL / M. JULIEN BRUNET

CONSIDÉRANT la demande de stage du Centre de formation professionnelle Paul-Gérin-Lajoie de la Commission scolaire des Trois-Lacs;

CONSIDÉRANT que M. Luc Vinet, surintendant aux usines du Service de l'entretien du territoire et des eaux, accepte de superviser le stage non rémunéré de M. Julien Brunet du 12 au 22 janvier 2009;

Il est

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR CLAUDE BEAUDOIN
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE MADAME GUYLÈNE DUPLESSIS
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le Conseil municipal autorise le surintendant aux usines du Service de l'entretien du territoire et des eaux, M. Luc Vinet, à accepter la demande de stage dans le cadre du programme « Conduite de procédés de traitement de l'eau » du Centre de formation professionnelle Paul-Gérin-Lajoie de la Commission scolaire des Trois-Lacs, et à signer, pour et au nom de la Ville de Vaudreuil-Dorion, tout document nécessaire à cette fin;

QUE le Conseil municipal accepte que M. Julien Brunet effectue un stage à ce titre et ce, du 12 au 22 janvier 2009;

QUE M. Julien Brunet soit assigné au sein du Service de l'entretien du territoire et des eaux à l'usine de filtration.

« ADOPTÉE »

08-12-1082 SERVICE DE L'ENTRETIEN DU TERRITOIRE ET DES EAUX / NOMINATION DE M. PIERRE-LUC SÉGUIN / CONTREMAÎTRE – PARCS ET ESPACES VERTS

CONSIDÉRANT l'ouverture du poste régulier de contremaître – Parcs et espaces verts au sein de la Division des travaux publics;

CONSIDÉRANT que ledit poste a fait l'objet d'un affichage interne entre le 20 et 31 octobre 2008;

CONSIDÉRANT les candidatures reçues dans le cadre du processus de sélection;

CONSIDÉRANT les entrevues administrées les 11, 13 et 14 novembre 2008;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité de sélection composé de M^{me} Isabelle Bureau, directrice des ressources humaines et de MM. Luc Duval, chef de division – Travaux publics et Christian Janelle, surintendant – Parcs, espaces verts et plateaux sportifs;

Il est

**PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR FRANÇOIS SÉGUIN
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR GABRIEL PARENT
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE le Conseil municipal accepte la promotion de M. Pierre-Luc Séguin au poste régulier à temps plein de contremaître – Parcs et espaces verts au sein de la Division des travaux publics et ce, à compter du 5 janvier 2009, au salaire prévu à la classe 2 (échelon 3) de l'échelle salariale incluse à l'Entente sur les conditions de travail des employés cadres, le tout en conformité avec les termes et conditions énoncés à ladite Entente;

QUE M. Pierre-Luc Séguin aura une période de probation de six (6) mois à la suite de laquelle, sur recommandation favorable de son supérieur immédiat, il pourra être confirmé dans son poste;

ET QUE des souhaits de succès dans ses nouvelles fonctions soient adressés à M. Séguin.

« ADOPTÉE »

08-12-1083 SERVICE DE L'ENTRETIEN DU TERRITOIRE ET DES EAUX / NOMINATION DE M. MARTIN FRÉCHETTE / CONTREMAÎTRE – PLATEAUX SPORTIFS

CONSIDÉRANT l'ouverture du poste régulier de contremaître – Plateaux sportifs au sein de la Division des travaux publics;

CONSIDÉRANT que ledit poste a fait l'objet d'un affichage interne entre le 20 et 31 octobre 2008;

CONSIDÉRANT les candidatures reçues dans le cadre du processus de sélection;

CONSIDÉRANT les entrevues administrées les 11, 13 et 14 novembre 2008;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité de sélection composé de M^{me} Isabelle Bureau, directrice des ressources humaines et de MM. Luc Duval, chef de division – Travaux publics et Christian Janelle, surintendant – Parcs, espaces verts et plateaux sportifs;

Il est

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR GABRIEL PARENT
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR DENIS VINCENT
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le Conseil municipal accepte la promotion de M. Martin Fréchette au poste régulier à temps plein de contremaître – Plateaux sportifs au sein de la Division des travaux publics et ce, à compter du 5 janvier 2009, au salaire prévu à la classe 2 (échelon 3) de l'échelle salariale incluse à l'Entente sur les conditions de travail des employés cadres, le tout en conformité avec les termes et conditions énoncés à ladite Entente;

QUE M. Martin Fréchette aura une période de probation de six (6) mois à la suite de laquelle, sur recommandation favorable de son supérieur immédiat, il pourra être confirmé dans son poste;

ET QUE des félicitations soient adressées à M. Fréchette.

« ADOPTÉE »

08-12-1084 AJUSTEMENT SALARIAL / M. ROBERT BAZINET / REMPLACEMENT DE LA DIRECTRICE DES RESSOURCES HUMAINES / PÉRIODE DE CONGÉ DE MATERNITÉ ET CONGÉ PARENTAL

CONSIDÉRANT la résolution 07-02-121 autorisant un ajustement salarial pour M. Robert Bazinet durant le congé de maternité et le congé parental de la directrice des ressources humaines qui s'est échelonné du 29 janvier 2007 au 7 avril 2008;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de réviser l'ajustement salarial consenti compte tenu du contexte organisationnel et de la nature des mandats qui ont été confiés à M. Robert Bazinet durant cette période;

CONSIDÉRANT la recommandation de M^{me} Isabelle Bureau, directrice des ressources humaines, en date du 4 décembre 2008;

Il est

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR RÉNALD GABRIELE
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE MADAME GUYLÈNE DUPLESSIS
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le Conseil municipal consent à réviser l'ajustement salarial reçu par M. Robert Bazinet entre le 29 janvier 2007 et le 7 avril 2008, représentant la période d'absence de la directrice des ressources humaines pour un congé de maternité et un congé parental;

QUE le salaire de M. Bazinet, pour la période visée, soit établi à la classe 4B de l'échelle salariale (année 2007 et année 2008) incluse à l'Entente sur les conditions de travail des employés cadres plutôt qu'à la classe 3A;

QUE l'écart salarial de quatre mille sept cent vingt-sept dollars (4 727 \$) lui soit versé avant le 31 décembre 2008;

QUE les contributions de l'employé au Régime complémentaire de retraite ainsi que les contributions de l'employeur au Fonds des services de santé (FSS) ainsi qu'au Régime complémentaire de retraite des employés de la Ville de Vaudreuil-Dorion soient établies en conséquence.

« ADOPTÉE »

08-12-1085 SERVICE ACTION COMMUNAUTAIRE / CONFIRMATION DE M^{ME} JOSIANE LAFONTAINE / TECHNICIENNE EN LOISIRS

CONSIDÉRANT la résolution 08-06-616 autorisant l'embauche de M^{me} Josianne Lafontaine au poste de technicienne en loisirs au sein du Service action communautaire;

CONSIDÉRANT que la période de probation a pris fin le 10 décembre 2008;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable de M. Denis Ladouceur, directeur du Service action communautaire, en date du 4 décembre 2008;

Il est

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR PAUL DUMOULIN
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR GABRIEL PARENT
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le Conseil municipal confirme M^{me} Josianne Lafontaine dans son poste de technicienne en loisirs au sein du Service action communautaire et ce, à compter du 10 décembre 2008;

ET QUE des félicitations soient adressées à M^{me} Lafontaine.

« ADOPTÉE »

08-12-1086 APPEL À LA PARTICIPATION DES BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES AU CATALOGUE COLLECTIF QUÉBÉCOIS / DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU MINISTÈRE DE LA CULTURE, DES COMMUNICATIONS ET DE LA CONDITION FÉMININE DU QUÉBEC

Il est

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR RÉNALD GABRIELE
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR DENIS VINCENT
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE M^{me} Michelle Dupuy, directrice du Service des arts et de la culture, soit autorisée à acheminer une demande d'aide financière au ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine du Québec dans le cadre du programme « Appel à la participation des bibliothèques publiques au catalogue collectif québécois ».

« ADOPTÉE »

08-12-1087 SALLE PAUL-ÉMILE MELOCHE / PROJET / ENTENTE DE PRINCIPE

CONSIDÉRANT qu'une somme de soixante-dix-huit mille dollars (78 000 \$) a été budgétée en projet spécial 2008 pour la climatisation du théâtre Paul-Émile Meloche (phase 1);

CONSIDÉRANT que les travaux ont été réalisés par la Commission scolaire des Trois-Lacs (CSTL) au courant de l'été 2008;

CONSIDÉRANT qu'une facture au montant de soixante-dix-huit mille dollars (78 000 \$), taxes applicables non comprises, a été émise par la CSTL pour le paiement desdits travaux;

CONSIDÉRANT que des négociations sont actuellement en cours avec la CSTL pour la conclusion d'un protocole d'entente portant sur l'utilisation du théâtre Paul-Émile Meloche;

CONSIDÉRANT que le Conseil a pris connaissance des paramètres du protocole à intervenir;

Il est

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR ROBERT A. LAURENCE
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR RÉNALD GABRIELE
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le Conseil municipal autorise le directeur du Service action communautaire, M. Denis Ladouceur, ainsi que le greffier, M. Jean St-Antoine, à signer avec la CSTL une lettre d'entente afin de libérer les sommes prévues au budget 2008 pour la climatisation du théâtre Paul-Émile Meloche;

QUE la trésorière soit autorisée à effectuer ledit paiement;

QUE le directeur du Service action communautaire soit mandaté afin de négocier les termes et conditions du protocole susdit;

QUE le maire et le greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Vaudreuil-Dorion, le protocole d'entente à intervenir avec la CSTL;

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-702-51-964;

QU'à ces fins, le Conseil municipal autorise les transferts de crédits suivants :

DE :	02-701-22-522	(Entretien bâtiment Opticentre)	6 143 \$
À :	02-702-51-964	(Participation – théâtre CSTL)	6 143 \$

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

08-12-1088 ENTENTE / ÉTABLISSEMENT D'UN PLAN D'AIDE EN CAS D'INCENDIES OU DE SITUATIONS D'URGENCE POUR LES MUNICIPALITÉS DE LA MRC DE VAUDREUIL-SOULANGES / AUTORISATION DE SIGNATURE

CONSIDÉRANT la *Loi sur la sécurité incendie* (L.R.Q., c. S-3.4);

CONSIDÉRANT que les objectifs du schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie de la MRC exigent une entente en renfort pour tout risque dégénérant au-delà des capacités des municipalités locales;

CONSIDÉRANT que cette entente a pour seul but d'assurer les besoins en renfort et non de pallier un manque de ressources lors d'appels initiaux;

CONSIDÉRANT que le projet d'entente a été présenté à la MRC;

CONSIDÉRANT que le projet d'entente a aussi déjà été présenté aux directeurs des services d'incendie des municipalités de la MRC et que ceux-ci l'ont déjà approuvé à l'unanimité;

CONSIDÉRANT que plusieurs municipalités de la MRC se sont déjà prononcées en faveur de l'entente;

Il est

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR GABRIEL PARENT
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR CLAUDE BEAUDOIN
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ENTÉRINER ET D'APPROUVER l'Entente relative à l'établissement d'un plan d'aide en cas d'incendies ou de situations d'urgence pour les municipalités de la MRC de Vaudreuil-Soulanges;

D'AUTORISER le maire et le greffier à signer, pour et au nom de la municipalité, avec les autres municipalités de la MRC de Vaudreuil-Soulanges, l'entente faisant l'objet des présentes.

« ADOPTÉE »

08-12-1089 SOUMISSIONS / ENTRETIEN DU RÉSEAU D'ÉCLAIRAGE PUBLIC POUR LES ANNÉES 2009, 2010 ET 2011 / N° 401-110-08-64

CONSIDÉRANT que suite à un appel d'offres public pour l'entretien du réseau d'éclairage public pour les années 2009, 2010 et 2011, cinq (5) soumissions ont été reçues et ouvertes le 2 décembre 2008 immédiatement après 14 h;

CONSIDÉRANT qu'après étude et vérification, trois (3) des cinq (5) soumissions reçues rencontrent les conditions et exigences contenues dans le document d'appel d'offres n° 401-110-08-64 émis par le Service de l'entretien du territoire et des eaux en date de novembre 2008;

Il est

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR DENIS VINCENT
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE MADAME GUYLÈNE DUPLESSIS
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le Conseil municipal accepte la soumission déposée par le plus bas soumissionnaire, en l'occurrence Michel Guimont Entrepreneur électricien ltée, 1130, rue Sauvé Est, Montréal (Québec), H2C 1Z7, pour l'entretien du réseau d'éclairage public pour les années 2009, 2010 et 2011 et ce, au prix unitaire de onze dollars et quatre-vingt-quinze cents (11,95 \$), taxes applicables non comprises, pour la première et deuxième année et un prix unitaire de douze dollars et cinquante cents (12,50 \$) pour la troisième année, le tout conformément au document d'appel d'offres n° 401-110-08-64 émis par le Service de l'entretien du territoire et des eaux en date de novembre 2008;

QUE le directeur du Service ou, le cas échéant, la directrice générale, M^{me} Manon Bernard, soit autorisé à signer les réquisitions et les bons de commande se rattachant à l'entretien du réseau d'éclairage public pour les années 2009, 2010 et 2011 et que le chef de division soit autorisé à effectuer lesdites dépenses jusqu'à concurrence du montant budgété.

« ADOPTÉE »

08-12-1090 CIRCULATION / ARRÊTS OBLIGATOIRES SUR LA RUE FORBES AUX INTERSECTIONS DE LA RUE BOILEAU ET DU BOULEVARD DE LA GARE

CONSIDÉRANT que les travaux de construction de la partie de la Forbes entre la rue Boileau et le boulevard de la Gare seront complétés le 19 décembre 2008;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 8.1 du Règlement n° 1160, le Conseil a le pouvoir de décréter l'arrêt obligatoire des véhicules routiers sur le territoire en vue d'assurer la sécurité du public;

Il est

PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE MADAME GUYLÈNE DUPLESSIS
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR FRANÇOIS SÉGUIN
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le Conseil décrète l'arrêt obligatoire des véhicules routiers aux intersections suivantes :

- à chacun des points de rencontre de la rue Forbes à l'intersection de la rue Boileau;
- à chacun des points de rencontre de la rue Forbes à l'intersection du boulevard de la Gare;

QUE soit mandatée à cette fin la Division des travaux publics de procéder à l'installation des panneaux requis;

ET QU'une copie de cette résolution soit transmise à la Sûreté du Québec, poste est de la MRC de Vaudreuil-Soulanges, ainsi qu'à la coordonnatrice et greffière de la Cour municipale régionale.

« ADOPTÉE »

08-12-1091 CIRCULATION / INTERDICTION DE STATIONNEMENT / RUE SIMÉON-BRAIS ENTRE L'AVENUE SAINT-CHARLES ET LA RUE ESTHER-BLONDIN

Il est

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR GABRIEL PARENT
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR FRANÇOIS SÉGUIN
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le stationnement des véhicules routiers soit interdit sur le côté nord de la rue Siméon-Brais entre l'avenue Saint-Charles et la rue Esther-Blondin;

QUE soit mandatée à cette fin la Division des travaux publics de procéder à l'installation des panneaux requis;

ET QU'une copie de cette résolution soit transmise à la Sûreté du Québec, poste est de la MRC de Vaudreuil-Soulanges, ainsi qu'à la coordonnatrice et greffière de la Cour municipale régionale.

« ADOPTÉE »

08-12-1092 ORDRE DE CHANGEMENT N° 1 / RÈGLEMENT AUTORISANT LA PRÉPARATION DES PLANS ET DEVIS, LA SURVEILLANCE DES TRAVAUX, LES HONORAIRES PROFESSIONNELS, LES TRAVAUX DE PAVAGE, BORDURES ET ÉCLAIRAGE D'UNE PARTIE DE LA RUE JACQUES-PLANTE INCLUANT TOUS LES TRAVAUX CONNEXES / RÈGLEMENT N° 1515

Il est

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR RÉNALD GABRIELE
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR CLAUDE BEAUDOIN
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le Conseil municipal prend acte et approuve l'ordre de changement n° 1 relié au projet « Préparation des plans et devis, surveillance des travaux, honoraires professionnels, travaux de pavage, bordures et éclairage d'une partie de la rue Jacques-Plante y incluant tous les travaux connexes – Règlement n° 1515 » totalisant un montant de seize mille deux cent soixante-douze dollars et quatre-vingt-douze cents (16 272,92 \$), taxes applicables non comprises;

Imputation budgétaire : Règlement n° 1515.

« ADOPTÉE »

08-12-1093 ORDRE DE CHANGEMENT N° 1 / RÈGLEMENT AUTORISANT LA PRÉPARATION DES PLANS ET DEVIS, LA SURVEILLANCE DES TRAVAUX, LES HONORAIRES PROFESSIONNELS, LES TRAVAUX DE PAVAGE, BORDURES ET ÉCLAIRAGE D'UNE PARTIE DES RUES FRANK-SELKE, MAURICE-RICHARD ET TOE-BLAKE INCLUANT TOUS LES TRAVAUX CONNEXES / RÈGLEMENT N° 1516

Il est

PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE MADAME GUYLÈNE DUPLESSIS
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR ROBERT A. LAURENCE
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le Conseil municipal prend acte et approuve l'ordre de changement n° 1 relié au projet « Préparation des plans et devis, surveillance des travaux, honoraires professionnels, travaux de pavage, bordures et éclairage d'une partie des rues Frank-Selke, Maurice-Richard et Toe-Blake y incluant tous les travaux connexes – Règlement n° 1516 » totalisant un montant de seize mille quatre-vingt-seize dollars (16 096 \$), taxes applicables non comprises;

Imputation budgétaire : Règlement n° 1516.

« ADOPTÉE »

08-12-1094 ORDRE DE CHANGEMENT N° 1 / RÈGLEMENT AUTORISANT LA PRÉPARATION DES PLANS ET DEVIS, LA SURVEILLANCE DES TRAVAUX, LES HONORAIRES PROFESSIONNELS, LES TRAVAUX DE PAVAGE, BORDURES, ÉCLAIRAGE, ÉGOUT PLUVIAL ET ÉLARGISSEMENT DE LA FONDATION D'UNE PARTIE DES RUES RODOLPHE-BESNER ET LOYOLA-SCHMIDT INCLUANT TOUS LES TRAVAUX CONNEXES / RÈGLEMENT N° 1459

Il est

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR PAUL DUMOULIN
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR FRANÇOIS SÉGUIN
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le Conseil municipal prend acte et approuve l'ordre de changement n° 1 relié au projet « Préparation des plans et devis, surveillance des travaux, honoraires professionnels, travaux de pavage, bordures, éclairage, égout pluvial et élargissement de la fondation d'une partie des rues Rodolphe-Besner et Loyola-Schmidt y incluant tous les travaux connexes – Règlement n° 1459 » totalisant un montant de vingt-six mille quatre-vingt-dix-huit dollars et dix-huit cents (26 098,18 \$), taxes applicables non comprises;

Imputation budgétaire : Règlement n° 1459.

« ADOPTÉE »

08-12-1095 ORDRES DE CHANGEMENT N^{OS} 1, 2, 3 ET 4 / RÉHABILITATION D'AQUEDUC 2008 / RUES BROUILLARD, CHEVRIER ET VALOIS

Il est
PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE MADAME GUYLÈNE DUPLESSIS
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR DENIS VINCENT
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le Conseil municipal prend acte et approuve les ordres de changement n^{OS} 1, 2, 3 et 4 reliés au projet « Réhabilitation d'aqueduc 2008 – Rues Brouillard, Chevrier et Valois » totalisant un montant de cinquante et un mille cent quatre-vingt-cinq dollars et cinquante-six cents (51 185,56 \$), taxes applicables non comprises;

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-413-00-712.

« ADOPTÉE »

08-12-1096 ORDRE DE CHANGEMENT N^O 1 / RÈGLEMENT AUTORISANT LA PRÉPARATION DES PLANS ET DEVIS, LA SURVEILLANCE DES TRAVAUX, LES HONORAIRES PROFESSIONNELS, LES TRAVAUX DE VOIRIE ET DE PROLONGEMENT DES SERVICES MUNICIPAUX (AQUEDUC, ÉGOUTS PLUVIAL ET SANITAIRE) DE LA RUE DU CHEMINOT INCLUANT TOUS LES TRAVAUX CONNEXES / RÈGLEMENT N^O 1511

Il est
PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR DENIS VINCENT
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR ROBERT A. LAURENCE
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le Conseil municipal prend acte et approuve l'ordre de changement n^O 1 relié au projet « Préparation des plans et devis, surveillance des travaux, honoraires professionnels, travaux de voirie et de prolongement des services municipaux (aqueduc, égouts pluvial et sanitaire) de la rue du Cheminot y incluant tous les travaux connexes – Règlement n^O 1511 » totalisant un montant de six mille sept cent soixante-douze dollars et soixante-dix-neuf cents (6 772,79 \$), taxes applicables non comprises;

Imputation budgétaire : Règlement n^O 1511.

« ADOPTÉE »

08-12-1097 DEMANDE DE SUBVENTION / PROGRAMME D'INFRASTRUCTURES QUÉBEC-MUNICIPALITÉS / AUTORISATION DE PRÉSENTATION DU PROJET D'AGRANDISSEMENT ET DE RÉNOVATION DE L'ARÉNA DE VAUDREUIL-DORION

CONSIDÉRANT l'intention du Conseil municipal d'agrandir et de rénover l'aréna de la Ville de Vaudreuil-Dorion;

CONSIDÉRANT que le Conseil souhaite demander une aide financière au ministère des Affaires municipales et des Régions dans le cadre du Programme d'infrastructures Québec-Municipalités, sous-volet 2.1, intitulé « Projets à incidences régionales ou urbaines »;

CONSIDÉRANT que le projet rencontre les objectifs dudit programme;

CONSIDÉRANT que la Ville de Vaudreuil-Dorion confirme son engagement à payer sa part des coûts admissibles et d'exploitation continue du projet;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'autoriser M^{me} Manon Bernard, directrice générale, à présenter le projet et à signer tout document requis à la demande de subvention;

Il est
PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR PAUL DUMOULIN
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR GABRIEL PARENT
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE M^{me} Manon Bernard, directrice générale, soit autorisée à présenter et à signer, pour et au nom de la Ville de Vaudreuil-Dorion, tout document relatif à la demande de subvention du Programme d'infrastructures Québec-Municipalités.

« ADOPTÉE »

08-12-1098 PROJET FIMR 2 / SUBVENTION POUR COMPILATION DE DONNÉES GÉORÉFÉRENCÉES LORS D'ÉVÉNEMENTS SUR LES INFRASTRUCTURES DE NOS RÉSEAUX D'AQUEDUC ET D'ÉGOUTS

CONSIDÉRANT qu'il demeure des sommes disponibles aux fins de subvention dans le volet 2 « Développement des connaissances relatives aux infrastructures municipales » du FIMR;

CONSIDÉRANT l'intérêt, pour la Ville, de développer une méthodologie de cueillette et de compilation de données géoréférencées lors d'événements sur les infrastructures d'aqueduc et d'égouts;

CONSIDÉRANT le projet présenté par la firme Aqua Data à la Ville pour le développement d'une telle méthodologie;

Il est

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR CLAUDE BEAUDOIN
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR FRANÇOIS SÉGUIN
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le Conseil municipal mandate la firme Aqua Data inc. sise au 95, 5^e Avenue, Pincourt (Québec), J7V 5K8, afin de préparer, au nom de la Ville de Vaudreuil-Dorion, une demande de subvention au ministère des Affaires municipales et des Régions (MAMR), en vertu du volet 2 – Développement des connaissances relatives aux infrastructures municipales, du FIMR, pour un projet de développement d'une méthodologie pour cueillette et compilation de données géoréférencées lors d'événements sur les infrastructures d'aqueduc et d'égouts, dont les coûts admissibles sont de cent cinquante mille dollars (150 000 \$) et le tout tel que décrit dans l'offre de services professionnels d'Aqua Data datée du 29 novembre 2008;

QUE le Conseil autorise également M. Michel Vaillancourt, ing., directeur des Services technique, de l'urbanisme et des eaux à signer ladite demande et à l'acheminer au ministère des Affaires municipales et des Régions.

« ADOPTÉE »

08-12-1099 PROJET FIMR 2 / DÉVELOPPEMENT D'UNE MÉTHODOLOGIE POUR CUEILLETTE ET COMPILATION DES DONNÉES GÉORÉFÉRENCÉES LORS D'ÉVÉNEMENTS SUR LES INFRASTRUCTURES DE NOS RÉSEAUX D'AQUEDUC ET D'ÉGOUTS

CONSIDÉRANT que la Ville utilise actuellement, pour la gestion de son réseau d'aqueduc et d'égouts, le logiciel Aqua-cad développé par la firme Aqua Data;

CONSIDÉRANT l'offre de service présentée par la firme Aqua Data pour le développement d'une méthodologie de cueillette et de compilation de données géoréférencées lors d'événements sur les infrastructures d'aqueduc et d'égouts;

CONSIDÉRANT que ce projet sera intégré au logiciel Aqua-cad actuellement utilisé par la Ville;

CONSIDÉRANT que ce mandat pourra être octroyé à Aqua-Data de gré à gré en vertu des paragraphes a) et b) du 6^e alinéa de l'article 573.3 de la *Loi des cités et villes* en raison de la compatibilité des systèmes existants;

Il est

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR FRANÇOIS SÉGUIN
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR DENIS VINCENT
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le Conseil municipal accorde à la firme Aqua Data inc. sise au 95, 5^e Avenue, Pincourt (Québec), J7V 5K8, conformément à son offre de service datée du 29 novembre 2008, le mandat de réaliser une méthodologie de cueillette et de compilation de données géoréférencées lors d'événements sur les infrastructures d'aqueduc et d'égouts, le tout conditionnellement à l'obtention de la subvention du ministère des Affaires municipales et des Régions (MAMR) pour le FIMR 2.

« ADOPTÉE »

08-12-1100 CERTIFICATS DE LOCALISATION / APPROPRIATION DES DÉPÔTS

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 3.2.5.5 du Règlement des permis et certificats et de régie interne n° 1274, le requérant d'un permis de construction doit déposer à la Ville, dans le cas d'un bâtiment résidentiel, une somme de cinq cents dollars (500 \$) et, dans le cas d'un bâtiment industriel ou commercial, la somme de mille dollars (1000 \$), afin de garantir le dépôt d'un certificat de localisation;

CONSIDÉRANT qu'en dépit d'avis aux propriétaires concernés, un bon nombre de certificats de localisation n'ont pas été déposés après la construction du bâtiment;

CONSIDÉRANT le rapport déposé par M. Dominic Beaulieu, directeur adjoint au Service d'urbanisme, en date du 8 décembre 2008;

CONSIDÉRANT les offres de service reçues des arpenteurs-géomètres qui ont produit un plan d'implantation requis lors de la demande de permis de construction;

Il est

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR ROBERT A. LAURENCE
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR RÉNALD GABRIELE
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE les sommes déposées en vertu de l'article 3.2.5.5 du Règlement des permis et certificats et de régie interne n° 1274 par les requérants de permis apparaissant au rapport de M. Dominic Beaulieu, daté du 8 décembre 2008, soient utilisées pour défrayer les frais et les honoraires afférents à ces mandats donnés aux arpenteurs géomètres;

QUE tous frais supplémentaires pour la confection des certificats de localisation soient réclamés desdits requérants.

« ADOPTÉE »

08-12-1101 SOUMISSIONS / DÉMOLITION COMPLÈTE DE DEUX (2) RÉSIDENCES ET LEURS DÉPENDANCES LOCALISÉES AU 443 ET 449 DU BOULEVARD DE LA CITÉ-DES-JEUNES / LOTS N^{OS} 1 674 085 ET 1 674 084 / N^O 401-110-08-66

CONSIDÉRANT que suite à un appel d'offres par voie d'invitation pour la démolition complète de deux (2) résidences et leurs dépendances localisées au 443 et 449 du boulevard de la Cité-des-Jeunes, deux (2) soumissions ont été reçues et ouvertes le 12 décembre 2008 immédiatement après 14 h;

CONSIDÉRANT qu'après étude et vérification, les soumissions reçues rencontrent les conditions et exigences contenues au document d'appel d'offres n° 401-110-08-66;

Il est

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR RÉNALD GABRIELE
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR DENIS VINCENT
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le Conseil municipal accepte la soumission déposée par le plus bas soumissionnaire, en l'occurrence Pavages Vaudreuil ltée, 888, montée Labossière, Vaudreuil-Dorion (Québec), J7V 8P2, pour la démolition complète de deux (2) résidences et leurs dépendances localisées au 443 et 449 du boulevard de la Cité-des-Jeunes et ce, pour un montant de trente-six mille cent huit dollars et soixante et onze cents (36 108,71 \$), incluant les taxes applicables, le tout en conformité avec le document d'appel d'offres n° 401-110-08-66;

Imputation budgétaire : Règlement n° 1478.

« ADOPTÉE »

08-12-1102 DÉROGATION MINEURE / RUE SAINTE-ANGÉLIQUE / LOT 1 675 502 / ZONE H2-252 / CCU 08-08-118

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure produite par M. Marcel Quentin en date du 11 juillet 2008;

CONSIDÉRANT la recommandation n° 08-08-118 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 12 août 2008;

CONSIDÉRANT l'avis publié dans l'édition du 22 novembre 2008 du journal Première Édition;

CONSIDÉRANT que les personnes intéressées ont maintenant l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil relativement à une demande de dérogation mineure à l'égard de l'immeuble sis sur la rue Sainte-Angélique;

Il est

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR GABRIEL PARENT
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR DENIS VINCENT
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le Conseil municipal accepte une dérogation mineure à l'égard de l'immeuble portant le numéro de lot 1 675 502 du cadastre du Québec, sis sur la rue Sainte-Angélique, afin d'autoriser une descente de sous-sol en cour avant alors que l'article 2.3.6 « cour avant » du Règlement de zonage n° 1275 de la Ville de Vaudreuil-Dorion ne l'autorise pas.

« ADOPTÉE »

08-12-1103 COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME / RÉUNION DU 9 DÉCEMBRE 2008

Il est

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR DENIS VINCENT
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR FRANÇOIS SÉGUIN
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'accepter le dépôt du procès-verbal de la réunion tenue par le Comité consultatif d'urbanisme le 9 décembre 2008.

« ADOPTÉE »

08-12-1104 PIIA / 351, RUE JOSEPH-CARRIER / INSTALLATION DE DEUX (2) REFROIDISSEURS EXTÉRIEURS EN COUR LATÉRALE / ZONE I2-128 / LOT 1 674 045 / CCU 08-12-156

CONSIDÉRANT la recommandation n° 08-12-156 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 9 décembre 2008;

CONSIDÉRANT l'analyse du Comité à l'égard de la conformité aux objectifs du PIIA;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 2.2.2 du Règlement n° 1277, le Conseil, à la suite de la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme, approuve ou non un projet compris dans un PIIA;

Il est

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR RÉNALD GABRIELE
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR DENIS VINCENT
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le Conseil municipal accepte le projet d'installation de deux (2) refroidisseurs extérieurs en cour latérale tel que montré aux plans n° 08365 intitulés *Buckman Laboratories cooling process vessels* préparés par la firme HVAC inc., en date du 24 novembre 2008, sous réserve cependant de la modification suivante :

- ajouter un mur écran d'une longueur de 36 pieds avec un retour latéral de 4 pieds, suivi d'une haie de cèdres dans le même axe sur une longueur de 10 pieds afin de limiter les percées visuelles du côté de la cour latérale. Ce dernier devra être construit avec des matériaux qui s'apparentent à ceux du bâtiment et devra avoir une hauteur égale à celle du mur de blocs existant sur le bâtiment.

« ADOPTÉE »

08-12-1105 MODIFICATION AU RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 1275 / 2740, CHEMIN DE LA PETITE-RIVIÈRE / AJOUT À LA GRILLE DES USAGES ET NORMES DE LA ZONE C4-833 / MANDAT / CCU 08-12-158

CONSIDÉRANT la recommandation n° 08-12-158 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 9 décembre 2008;

CONSIDÉRANT les motifs y invoqués;

Il est

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR GABRIEL PARENT
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR ROBERT A. LAURENCE
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE mandat soit confié au Service de l'urbanisme de la Ville de Vaudreuil-Dorion dans le but de revoir le Règlement de zonage n° 1275 afin d'ajouter à la grille des usages et normes de la zone C4-833 l'usage construction et entrepreneur (401 et 402) sans entreposage extérieur de matériaux comme usage spécifiquement permis.

« ADOPTÉE »

08-12-1106 AVIS DE MOTION / RÈGLEMENT N° 1540 / PRÉPARATION DES PLANS ET DEVIS, SURVEILLANCE DES TRAVAUX, HONORAIRES PROFESSIONNELS, TRAVAUX DE PAVAGE, BORDURES, TROTTOIRS ET ÉCLAIRAGE INCLUANT TOUS LES TRAVAUX CONNEXES D'UNE PARTIE DES RUES LORNE-WORSLEY, JEAN-CLAUDE-TREMBLAY, BILL-DURNAN ET AURÈLE-JOLIAT

Le conseiller Monsieur Robert A. Laurence donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce Conseil il présentera, pour adoption, un règlement autorisant la préparation des plans et devis, la surveillance des travaux, les honoraires professionnels, les travaux de pavage, bordures, trottoirs et éclairage, incluant tous les travaux connexes, d'une partie des rues Lorne-Worsley, Jean-Claude-Tremblay, Bill-Durnan et Aurèle-Joliat en décrétant un emprunt d'un million trois cent dix-huit mille dollars (1 318 000 \$) à ces fins.

08-12-1107 AVIS DE MOTION / RÈGLEMENT N° 1496 / PRÉPARATION DES PLANS ET DEVIS, SURVEILLANCE DES TRAVAUX, HONORAIRES PROFESSIONNELS, TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN NOUVEL ARÉNA ET DE RÉNOVATION DE L'ARÉNA EXISTANT AINSI QUE TOUS LES TRAVAUX CONNEXES

Le conseiller Monsieur Paul Dumoulin donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce Conseil il présentera, pour adoption, un règlement autorisant la préparation des plans et devis, la surveillance des travaux, les honoraires professionnels, les travaux de construction d'un nouvel aréna et de rénovation de l'aréna existant, ainsi que tous les travaux connexes, en décrétant un emprunt de dix millions quatre cent quatre-vingt mille dollars (10 480 000 \$) à ces fins.

08-12-1108 AVIS DE MOTION / RÈGLEMENT N° 1360-03 / COÛT EXCÉDENTAIRE / CONSTRUCTION D'UN TUNNEL SOUS LA VOIE FERRÉE DU CANADIEN PACIFIQUE À L'INTERSECTION DE LA RUE HENRY-FORD

Le conseiller Monsieur Claude Beaudoin donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce Conseil il présentera, pour adoption, un règlement modifiant les Règlements n°s 1360, 1360-01 et 1360-02 afin d'augmenter la dépense et l'emprunt pour un montant additionnel de deux millions sept cent quatre-vingt-neuf mille dollars (2 789 000 \$) à ces fins.

08-12-1109 ADOPTION RÈGLEMENT N° 1519-02 / AMENDEMENT / MODIFICATION DES LIMITES DU SECTEUR RIVERAIN

CONSIDÉRANT que les exigences de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ont été remplies et que les membres du Conseil déclarent avoir lu le projet de règlement n° 1519-02 et renoncent à sa lecture;

Il est

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR FRANÇOIS SÉGUIN
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR DENIS VINCENT
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le Règlement n° 1519-02 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement n° 1519 pour changer les limites du secteur riverain. »,

soit adopté;

QUE le maire et le greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Vaudreuil-Dorion, ledit règlement.

« ADOPTÉE »

08-12-1110 PÉRIODE DE QUESTIONS – ÉLUS

Les membres du Conseil ont maintenant la possibilité de soumettre leurs commentaires ou questions au Conseil.

08-12-1111 PÉRIODE DE QUESTIONS – ASSISTANCE

Toutes les personnes présentes ont l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil.

08-12-1112 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est
PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR FRANÇOIS SÉGUIN
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR PAUL DUMOULIN
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QU'à 20 h 15 la séance soit levée.

« ADOPTÉE »

VILLE DE VAUDREUIL-DORION

Guy Pilon, maire

Jean St-Antoine, greffier